

## Choses et autres.

*Les pommes de terre gâtées données comme nourriture aux animaux.*—Le "Bulletin du conseil supérieur d'agriculture de Bruxelles," dans son rapport sur l'état sanitaire des animaux domestiques en Belgique, pendant l'année 1880, contient le rapport suivant de M. Wehenkel, médecin vétérinaire, au sujet des pommes de terre gâtées: "L'emploi des pommes de terre gâtées a occasionné la mort des animaux qui en ont été nourris; il en est résulté une sorte d'indigestion chronique. La chair des animaux a pris, dans ces circonstances, une odeur vineuse si prononcée, que les chiens refusaient de la manger. Les cadavres ont dû être enterrés. Les pommes de terre employées étaient déjà en décomposition au moment de la récolte. Si l'on veut utiliser celles-ci, on doit auparavant recourir à la cuisson et les conserver en silos. Préparées et conservées de cette manière, on prétend qu'elles n'exercent plus d'action nuisible sur les animaux."

Ce même rapport signale quatre cas d'empoisonnement survenus sur des génisses, par l'ingestion de cignë au pâturage: ce qui doit engager les cultivateurs à débarrasser leurs prairies de cette plante connue de tous.

*Reines-Marguerites doubles.*—Nous lisons dans les *Ephémérides-Joigneux*: J'ai connu un amateur de Reines-Marguerites qui avait le secret de les avoir superbes. Ce secret ne consistait pas seulement à récolter d'excellentes graines et à faire de bons plants, il consistait surtout dans une série de repiquages. Il les faisait lever sur couche et les repiquait toutes jeours en pépinière. Quinze jours plus tard, il les repiquait une seconde fois en pépinière. Dès que la reprise était assurée, il repiquait une troisième fois, en pépinière toujours. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que les Reines-Marguerites montrassent leurs boutons. Alors il repiquait définitivement en place et en corbeilles. Par ce procédé, il obtenait des plantes trapues, très-floifères et des fleurs doubles.

*Rehabilitation du pigeon.*—Vous connaissez l'accusation: le pigeon est le plus grand ennemi du cultivateur! il détruit les semences! il ravage les moissons....

Voici le jugement que nous en trouvons dans *L'Espicier*: Des semences, le pigeon ne prend que celles qui n'ont pas été recouvertes, car il ne gratte jamais la terre; s'il vient derrière les moissonniers, c'est pour ramasser les grains détachés de l'épi, ceux qui ne peuvent point être récoltés autrement. Le pigeon, au surplus, n'est pas si grand mangeur de blé qu'on le croit.

Parmentier a expérimenté sur le pigeon l'usage exclusif du blé, et voici ce qu'il en dit: "Il m'a paru que cette nourriture est celle qui lui convient le moins: elle l'échauffe, lui occasionne des dévoiements funestes. Elle ne l'engraisse ni ne lui fait acquiescer un chair délicate ni succulente...."

Du reste, lorsqu'on ouvre l'estomac d'un pigeon vivant à l'état libre, on y trouve huit ou neuf graines de plantes parasites contre une ou deux graines de plantes utiles à l'homme. Cette proportion a fait dire à Parmentier qu'on peut regarder le pigeon "comme un excellent sardeleur;" et il ajoutait: Les services qu'il rend à cet égard sont tels que là où l'on a toujours récolté le blé le plus beau et le plus net, on s'est promptement aperçu de la disparition des pigeons et de la nécessité de les rétablir dans leur premier état.

Les pigeons de colombier, voire ceux dont on peuple les pigeonniers, trouvent au dehors, dans l'étendue de leur rayon d'exploration, la plus grande partie de leur subsistance, sans porter aux cultures un préjudice appréciable, favorisant, au contraire, la plus facile végétation des bonnes plantes, en utilisant aussi une masse de substances perdues sans eux et le plus souvent nuisibles à la netteté des grains de céréales.

Jacques Bujault a dit: "Une mauvaise herbe trois pieds de blé et prend la place d'un quatrième." Adoptant cette mesure, semez-vous bien donner celle des épis de blé qui n'ont prospéré que grâce au travail d'opération incessamment accompli par le pigeon. Celui-ci, au surplus, est sottoment poursuivi et calomnié à l'égale de quelques autres victimes du même préjugé, telles que les corbeaux, les corneilles, etc., etc.

## RECETTES

*Moyen de défendre les toitures en paille contre l'incendie.*

On assure que pour protéger les toitures en paille contre le feu, il suffit de faire un enduit composé de sept dixièmes de

terre glaise, de un dixième de sable, de un dixième de crottin de cheval et un dixième de chaux vive; le tout bien mélangé et délayé avec de l'eau jusqu'à consistance de mortier. On applique cet enduit sur la surface du chaume et on donne à la couche une épaisseur d'un quart de pouce environ, on ayant soin de remplir les fentes et les fissures qui se forment au fur et à mesure que l'enduit se dessèche. Cette espèce de mastic ne peut pas être dissous par l'eau, et par conséquent il ne coule pas sous l'inclinaison des toits; de plus il intercepte le contact du feu avec la paille, diminue l'activité de l'incendie et donne par conséquent les moyens de l'arrêter.

*Moyen pour conserver les pommes.*

↳ Vers la fin de décembre, à l'époque où l'eau de végétation des pommes est suffisamment évaporée, on trie les pommes les plus unies et on les pose une à une sur un lit de mousse humide; on les reconvre d'un linge également mouillé, et le fruitier est dans son état normal de fraîcheur sèche et d'aération. Les pommes conservent ainsi leur peau sans rides jusqu'aux approches de l'été.

*Remède contre la brûlure de phosphore*

On se brûle souvent le bout des doigts en allumant une allumette et fréquemment cette plaie s'envenime, elle devient parfois presque inguérissable. Voici un moyen pour neutraliser la petite quantité de phosphore qui reste dans la brûlure: il suffit d'y appliquer de l'eau salée, ou de plonger le doigt brûlé dans de l'eau salée, et tout danger disparaîtra.

## La compagnie d'Assurance mutuelle contre le feu des comtés de Stanstead et Sherbrooke.

Les membres de la susdite Compagnie sont par les présentes notifiés que les taux suivants de cotisation ont été prélevés sur les Billets de dépôt en force aux dates ci-dessous mentionnées, pour couvrir les pertes et les dépenses de l'année finissant le 1er septembre 1882.

15 Septembre 1881	$\frac{1}{2}$	par cent
15 Octobre	"	"
15 Novembre	"	"
15 Décembre	"	"
15 Janvier 1882	"	"
15 Février	"	"
15 Mars	"	"
15 Avril	"	"
15 Mai	"	"
15 Juin	"	"
15 Juillet	"	"
15 Août	"	"

14 par cent

Les dites cotisations, formant 14 par cent, du montant originnaire du Billet de dépôt (les endos pour concollation étant déduits), sont par les présentes requises d'être payées au Bureau de la Compagnie, à Sherbrooke, ou à un agent de la compagnie dûment autorisé.

Par ordre du Bureau,

GEO. ARMITAGE,

Sec.-Trésorier.

Sherbrooke, 4 Octobre 1882.

12 octobre 1882.

## Apprenti demandé.

Un jeune homme actif et désireux d'apprendre la typographie, trouvera de l'emploi à l'atelier typographique de la *Gazette des Campagnes*. Pour conditions, s'adresser à FERMIN H. PROULX, Ste-Anne de la Pocatière.